

RAPPORT ANNUEL
2013 2014
UN SOUFFLE D'HARMONIE
opiq
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE PRÉSENTATION	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT	5
RAPPORT DES ACTIVITÉS	8
Conseil d'administration	9
Comité exécutif	12
Reconnaissance des équivalences aux fins de délivrance d'un permis	13
Délivrance des permis	14
Garantie contre la responsabilité professionnelle	15
Exercice de la profession d'inhalothérapeute en société	15
Bureau du syndic	16
Conseil de discipline	18
Comité de révision	20
Comité de la formation des inhalothérapeutes	20
RAPPORTS DES COORDONNATRICES ET DE LA CHARGÉE DE PROJET	
Inspection professionnelle	21
Communications	24
Développement professionnel	27
Technologies de l'information	31
Chargée de projet	32
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	33
PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL ET COLLABORATEURS	34
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	36

LETTRES DE PRÉSENTATION

Août 2014

MONSIEUR JEAN-PAUL DUTRISAC
Président
Office des professions
du Québec

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* du Québec, couvre la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jocelyn Vachon, inh.,
DESS en enseignement collégial

Président

Août 2014

MADAME STÉPHANIE VALLÉE
Ministre de la Justice

MADAME LA MINISTRE,
J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre de la Justice, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jocelyn Vachon, inh.,
DESS en enseignement collégial

Président

Août 2014

MONSIEUR JACQUES CHAGNON
Président de l'Assemblée
nationale du Québec

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice





MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce bilan des activités de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'exercice 2013-2014 qui constitue aussi mon premier rapport annuel à titre de président.

Avant de présenter les grandes lignes des différents dossiers qui ont retenu notre attention, je tiens à remercier les administrateurs pour la confiance accordée. Je souligne aussi l'accueil chaleureux et le soutien constant des membres de la permanence. Leur aide précieuse m'a grandement facilité la tâche dans l'exercice de mes nouvelles fonctions à la présidence, dans l'accomplissement des différents mandats qui m'ont été confiés et dans le suivi des dossiers hérités et toujours d'actualité. J'adresse un remerciement personnel à madame Josée Prud'Homme qui, par sa générosité et ses conseils avisés, a su me guider dans l'exercice de mon premier mandat à la présidence, assurant ainsi une transition harmonieuse. Finalement, je salue madame Céline Beaulieu qui, après quatorze (14) années, a quitté son poste de présidente pour une retraite amplement méritée. Je la remercie pour son immense contribution à la profession. C'est pour moi un honneur de marcher sur ses traces.

Outre madame Beaulieu, deux administrateurs, messieurs Jean-Claude Lauzon et Réjean Duchesne et deux administratrices, mesdames Élaine Paré et Mélany Grondin, se sont retirés pour relever de nouveaux défis professionnels. Nous leur souhaitons bonne chance dans leurs projets respectifs. Madame Paré poursuit toutefois sa collaboration avec nous à titre de chargée de projet au sein de la permanence. Mais départ signifie aussi renouveau. Nous sommes ainsi heureux d'accueillir trois (3) nouveaux membres au Conseil d'administration : mesdames Josée Boudreault, Julie Roy et France St-Jean.

Jocelyn Vachon, inh.,
DESS en enseignement collégial
Président

LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE EN INHALOTHÉRAPIE

Madame Beaulieu ayant présenté, dans le précédent rapport annuel, un excellent compte rendu de l'évolution de ce dossier au fil du temps, je m'en tiendrai ici aux développements qui ont eu cours cette dernière année. Comme convenu entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) et l'OPIQ, les rapports d'analyse portant chacun sur la complexité de la pratique clinique dans un des secteurs d'activité ciblés (assistance anesthésique et sédation-analgésie, soins à domicile et soins critiques) ont été acheminés aux deux ministères ; y ont aussi été joints, les analyses préliminaires du C.A. Toutefois, le changement de gouvernement au printemps 2014 a freiné l'avancement de ce dossier. L'OPIQ a déjà entrepris les démarches pour rencontrer les nouveaux ministres de la Santé et de l'Éducation afin de les sensibiliser à l'importance d'une profonde réforme de la formation initiale. Nous espérons que cette juste cause connaîtra enfin, au cours de l'année 2014-2015, un dénouement positif, et ce, non seulement pour la protection du public, mais aussi pour l'avenir de la profession.

L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Ce dossier a connu une importante avancée à la suite de l'obtention d'appuis provenant du Collège des médecins, de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, ainsi que de l'Association des anesthésiologistes du Québec. De l'avis de tous, il s'agit ici d'une erreur historique puisque, dans les faits, les inhalothérapeutes exercent déjà cette activité.

La pratique contemporaine de l'inhalothérapie inclut plusieurs activités réservées aux inhalothérapeutes – certaines plus récentes autorisées par l'entrée en vigueur de la *Loi 90* –, qui ne peuvent se réaliser entièrement sans une évaluation clinique, en respect du champ d'exercice propre aux inhalothérapeutes. Les travaux conjoints entre l'Office des professions du Québec, le Collège des médecins du Québec et l'Ordre se poursuivent donc pour trouver le meilleur véhicule législatif afin, qu'une fois pour toutes, soit levée l'ambiguïté que suscite le libellé actuel de la simple « contribution à l'évaluation » et que se concrétise l'obtention de l'activité d'évaluation.

L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Dans un constant souci de protection du public, le Conseil d'administration poursuit ses démarches pour le rétablissement d'un examen professionnel à l'entrée dans la pratique, lequel constitue une méthode efficace pour valider les compétences des futurs inhalothérapeutes. L'OPIQ prépare actuellement un mémoire exposant les motifs au soutien de notre demande. Nous espérons un dépôt à l'Office des professions du Québec au cours de la prochaine année. Il ne s'agit ici que de reprendre les responsabilités qui incombent à un ordre professionnel : assurer au public la compétence de ses membres lors de l'émission du permis et tout au long de leur carrière professionnelle.

LES STAGES CLINIQUES EN INHALOTHÉRAPIE

Depuis plusieurs années, nous vivons des difficultés en ce qui a trait aux stages cliniques pour les étudiants inscrits au programme. Ces stages sont indispensables à l'atteinte des compétences à l'entrée dans la pratique. Ainsi, les huit (8) maisons



d'enseignement offrant le programme de Techniques d'inhalothérapie ont-elles été invitées à répondre à un sondage du MESRST sur l'état de la situation concernant les stages cliniques en inhalothérapie. L'OPIQ est intervenu à quelques occasions au cours de l'exercice pour souligner la disparité en regard de la durée et de l'exposition des stages cliniques selon les établissements scolaires ou les régions. Après lecture du rapport préliminaire, l'OPIQ a émis un commentaire signifiant





qu'une consultation des milieux cliniques sur la problématique vécue aurait certainement contribué à dresser un portrait plus exact de la situation sur le terrain et à discuter de solutions réalistes. Nous avons de plus réitéré notre intérêt à participer à la recherche de solutions pour que l'offre de stages qualifiants soit suffisante.

LES INHALOTHÉRAPEUTES EN GMF : UNE RÉALITÉ

Les soins à domicile occupent désormais une place de choix au sein du système de santé. Il est reconnu que la prise en charge de la maladie et l'autogestion des soins par le patient et ses aidants naturels permettent d'améliorer la qualité de vie et le suivi thérapeutique.

C'est dans une perspective d'amélioration de l'accès, pour la population québécoise, aux soins et services de premières lignes que les groupes de médecine de famille (GMF) ont été créés. Jusqu'à maintenant, peu d'inhalothérapeutes y travaillent. Cela risque toutefois de changer avec la publication d'un **Guide d'intégration des professionnels en GMF – inhalothérapeutes** par le ministère de la Santé et des Services sociaux, auquel a collaboré l'OPIQ. Nous remercions les inhalothérapeutes qui ont aussi contribué à la rédaction de ce guide accessible au **www.msss.gouv.qc.ca** section **Documentation**, rubrique **Publications**.

L'ALLIANCE NATIONALE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION EN THÉRAPIE RESPIRATOIRE (ANORTR)

L'ANORTR poursuit ces travaux d'harmonisation des processus de reconnaissance des équivalences pour les personnes formées à l'étranger. Ainsi, au cours de l'année, le rapport visant à uniformiser le cadre d'appréciation des compétences relativement à la pratique professionnelle des inhalothérapeutes a été déposé.

Les membres de l'ANORTR ont également entamé les démarches en vue de la révision du profil national des compétences à l'entrée dans la pratique. Cet important exercice commencera au cours de l'année 2014-2015 par la sélection d'une firme de consultants spécialisés dans ce domaine.

En terminant, je vous invite à poursuivre votre lecture pour un compte rendu détaillé des activités de l'exercice 2013-2014.



RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'année 2013-2014 a été une année marquée par des changements d'envergure, autant au plan politique qu'administratif. Sur le plan politique, soulignons l'élection de monsieur Jocelyn Vachon à la présidence de l'Ordre succédant ainsi à madame Céline Beaulieu, qui a occupé cette importante fonction pendant près de quinze (15) années. Lors des dernières élections, trois (3) nouveaux administrateurs ont été élus au Conseil d'administration.

Sur le plan administratif, mentionnons le départ de mesdames Joële Larivière, syndique et Martine Gosselin, coordonnatrice à l'inspection professionnelle, ainsi que la création d'un poste de chargé de projet. Conséquemment, trois (3) nouvelles personnes se sont jointes à l'équipe de la permanence : mesdames Sandra Di Palma et Élaine Paré et monsieur Bernard Cadieux à qui je souhaite la plus cordiale bienvenue à l'Ordre.

Je m'en voudrais ici de ne pas souligner l'effort et la collaboration de tout le personnel pour faciliter l'intégration harmonieuse de ces nouveaux venus, tout en assurant la continuité de l'ensemble de nos activités selon les échéanciers prévus.

Je me permets également de saluer la grande disponibilité et l'engagement de madame Céline Beaulieu, présidente sortante. Je remercie les administrateurs et les membres du personnel qui nous ont quittés au cours du présent exercice pour leur implication à la réalisation de la mission de l'Ordre.

Je profite également de l'occasion pour remercier le Conseil d'administration, le président, les collaborateurs et toute mon équipe pour le soutien et la confiance qu'ils me portent.

En terminant, je vous convie à la lecture des différents comptes rendus de ce rapport annuel, qui dressent un bilan du travail accompli au cours du présent exercice.

Josée Prud'Homme,
Adm. A., M.A.P.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 4 octobre 2013, le Conseil d'administration a élu monsieur Jocelyn Vachon comme président de l'Ordre en remplacement de madame Céline Beaulieu, après la décision de celle-ci de prendre une retraite bien méritée.

Habituellement, le mandat du président et des administrateurs est de quatre (4) ans. Toutefois, monsieur Vachon assumera la fonction de président pour la durée restante de son mandat d'administrateurs, qui se termine aux prochaines élections en mai 2015.

Le Conseil d'administration (C.A.) a tenu sept (7) réunions ordinaires, dont trois (3) par conférence téléphonique, et une réunion extraordinaire. Voici les principales décisions qui ont été prises au cours de la période visée par ce rapport.



De gauche à droite : Michèle Vincent Félix, Josée Boudreault, Guy Simard, Annie Quenneville, Josée Prud'Homme, Jocelyn Vachon, Francine LeHouillier, Laurier Boucher, Jean-Pierre Tremblay, France St-Jean, Isabelle Truchon, Louise Lafrenière et Roselyne Hétu.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ADMINISTRATEURS	ÉLU	NOMMÉ	ENTRÉE EN FONCTION
1. Montréal	Brigitte Fillion Roselyne Hétu France St-Jean Jocelyn Vachon Michèle Vincent Félix	■ ■ ■ ■ ■		Octobre 2013 Septembre 2011 Octobre 2013 Septembre 2011 Septembre 2011
2. Québec/Chaudière-Appalaches/Bas-Saint-Laurent/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Francine LeHouillier Mélany Grondin	■ ■		Octobre 2013 Septembre 2011
3. Laval/Laurentides/Lanaudière	Josée Boudreault	■		Octobre 2013
4. Montérégie	Annie Quenneville	■		Octobre 2013
5. Mauricie/Centre-du-Québec	Julie Roy	■		Octobre 2013
6. Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	Isabelle Truchon	■		Septembre 2011
7. Estrie	Élaine Paré	■		Septembre 2011
8. Saguenay–Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Nord-du-Québec	Karine Pellerin	■		Septembre 2011
Représentants de l'Office des professions du Québec	Laurier Boucher Louise Lafrenière Jean-Pierre Tremblay (en remplacement de madame Marie-Christine Larouche) Guy Simard		■ ■ ■ ■	Octobre 2013 Septembre 2011 Octobre 2013 Septembre 2011

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Sur proposition dûment appuyée, il a été résolu :

- d'adopter l'énoncé de position sur le contrôle et l'utilisation de substances contrôlées ;
- d'approuver des activités de formation continue aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres* ;
- d'entériner les résultats du scrutin des élections de 2013 ;
- d'adopter la révision de plusieurs politiques et règles administratives ;
- de fixer la date de l'assemblée générale annuelle des membres au 31 octobre 2014 à Trois-Rivières ;
- d'adopter le plan d'action 2013-2014 ;
- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2013-2014 et de recommander aux membres une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2013-2014 ;
- d'adopter la révision des prévisions budgétaires 2013-2014 ;
- d'instaurer le programme d'assurances collectives du regroupement du CIQ pour les employés de l'OPIQ ;
- de renouveler le contrat de la directrice générale ;
- de faire parvenir au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi qu'au ministère de la Santé et des Services sociaux, l'analyse préliminaire de l'Ordre sur le rapport *Description des contextes de pratique des inhalothérapeutes travaillant en soins à domicile* ;
- de radier du Tableau des membres, les personnes qui n'ont pas effectué le paiement de la cotisation annuelle dans les délais prescrits, qui ont abandonné l'exercice ou qui ont signifié prendre leur retraite ;
- de délivrer un permis régulier à deux inhalothérapeutes détenteurs d'un permis restrictif temporaire, et ce, à la suite de la réussite du stage qui leur avait été imposé ;
- de lever la limitation du permis de quatre (4) inhalothérapeutes ayant terminé les cours et les stages prescrits ;
- d'imposer un deuxième stage à un inhalothérapeute en situation d'échec ;
- d'imposer des stages cliniques à un inhalothérapeute et de limiter sa pratique professionnelle à la suite d'une inspection particulière des compétences ;
- d'accorder une dispense de formation continue à un membre conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- d'accorder une limitation volontaire à un membre ;
- d'autoriser la Secrétaire à délivrer des permis de l'Ordre aux nouveaux diplômés du programme en Techniques d'inhalothérapie ayant présenté une demande d'inscription au Tableau ;
- de délivrer un permis à une personne ayant été trouvé coupable d'une infraction criminelle n'ayant aucun lien avec l'exercice de la profession ;
- de reconnaître des équivalences partielles à sept (7) candidats formés à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et l'examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession.

NOMINATIONS

Le C.A. a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice notamment :

- de nommer plusieurs maîtres de stages cliniques ;
- de nommer mesdames Céline Beaulieu, présidente et Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, à titre de déléguées au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- de nommer monsieur Jocelyn Vachon, président du comité de la formation ;
- de nommer monsieur Bernard Cadieux, syndic de l'Ordre ;
- de nommer madame Andrée Lacoursière, secrétaire du comité de révision ;
- de nommer madame Céline Beaulieu lauréate du prix *Mérite du CIQ* 2013 ;
- de nommer madame Michèle Tremblay lauréate du prix *Roméo-Soucy* 2013 ;
- de nommer au conseil de discipline les personnes suivantes : mesdames Jocelyne Bernard, Louise Bélanger, Catherine Champagne, Marie-Hélène Latraverse, Linda Lessard et Marie-France Roy, pour un mandat de trois (3) ans ;
- de nommer au comité de révision les personnes suivantes : mesdames Mélanie Bergeron, Janick Perrier, Nicole St-Georges (présidente du comité) et monsieur Raymond Proulx pour un mandat de trois (3) ans :
- de procéder à l'élection du comité exécutif.

RÉGLEMENTATION

- d'adopter le *Règlement modifiant le règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'inhalothérapeutes hors du Québec qui donnent accès au permis.*





À l'avant : Jocelyn Vachon, président et Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire. Au 2e rang, de gauche à droite : Michèle Vincent Félix, 1re vice-présidente, Francine LeHouillier, 2e vice-présidente, Annie Quenneville, trésorière et Laurier Boucher, administrateur nommé.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif (C.E.) a tenu sept (7) réunions, dont cinq (5) par conférence téléphonique. Le C.E. s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Voici un aperçu des principales résolutions.

- D'adopter les états financiers courants ;
- d'ordonner un article 48 à un membre de l'Ordre et de suspendre son permis ;
- d'accorder une dispense de formation continue à trois (3) membres, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- de réinscrire deux inhalothérapeutes au Tableau des membres, de leur imposer des cours et des stages et de limiter leur exercice aux seules fins des stages prescrits ;
- d'inscrire au Tableau un membre ayant été trouvé coupable d'une infraction criminelle n'ayant aucun lien avec l'exercice de la profession ;
- de suspendre le permis d'un inhalothérapeute pour non-conformité au *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres* de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec ;
- d'accorder deux limitations volontaires ;
- de déclarer que l'état de santé physique et psychique d'un inhalothérapeute est compatible avec l'exercice de la profession d'inhalothérapeute ;
- de reconnaître des équivalences partielles à vingt-trois (23) personnes formées à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et un examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession ;
- de nommer monsieur Martin Légaré, secrétaire du comité d'inspection professionnelle ;
- de nommer plusieurs maîtres de stages cliniques ;
- de nommer les scrutateurs pour le dépouillement du scrutin des élections 2013.

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 31 MARS 2014

Monsieur **Jocelyn Vachon**, président

Madame **Michèle Vincent Félix**, 1re vice-présidente

Madame **Francine LeHouillier**, 2e vice-présidente

Madame **Annie Quenneville**, trésorière

Monsieur **Laurier Boucher**, administrateur nommé

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

L'OPIQ continue de recevoir un nombre important de demandes de reconnaissance de formation en provenance essentiellement des pays du Maghreb. On remarque également que près de 45 % de ces demandes sont faites par des médecins.

Malheureusement, malgré l'implantation d'un programme de formation d'appoint à l'intention des personnes formées à l'étranger, force est de constater que l'offre de formation demeure restreinte. D'autre part, les problématiques liées à l'organisation des stages cliniques rendent encore plus difficile le cheminement académique de ces personnes.

L'Ordre est certes préoccupé par la situation qui prévaut en regard de la formation, mais également du faible taux de placement et d'intégration de ces candidats au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

Une réflexion en profondeur sur nos mécanismes devra être faite en concertation avec nos partenaires.

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION
Au Canada	3	0	3	0	0
Hors du Canada	30	0	30	0	0

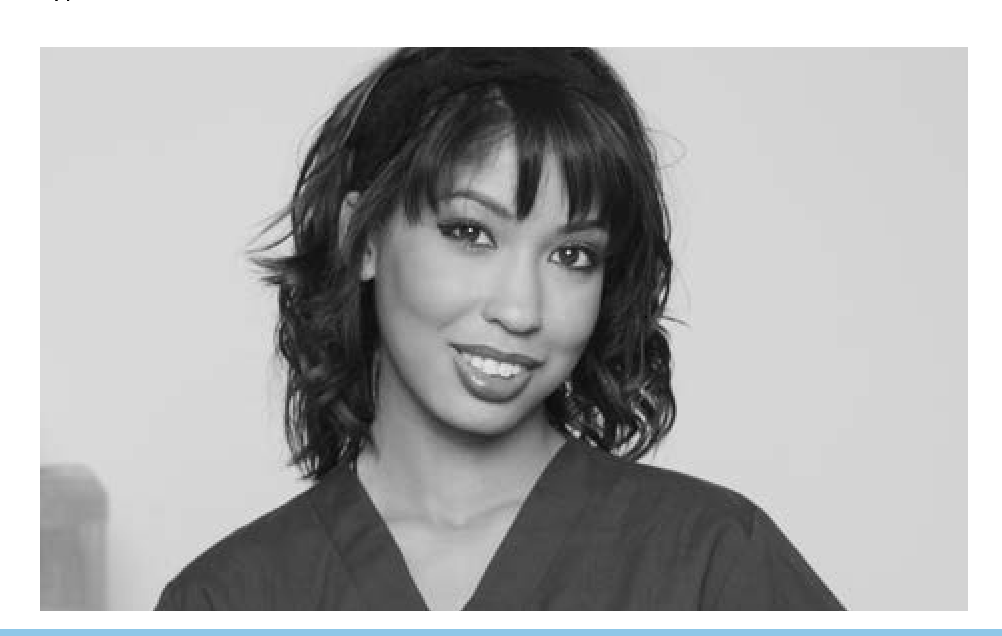
NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stages	0	0
Cours et stages	0	0
Stages et examen	3	0
Cours et examen	0	0
Cours, stages et examen	0	30

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes *e* et *i* de l'article 94 du *Code des professions*.







DÉLIVRANCE DES PERMIS

NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX				
DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	0	0
Permis temporaire (art. 41 *Code des professions*)	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence (par. 1 art. 42.1 *Code des professions*)	3	3	0	0
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec (par. 2 art. 42.1 *Code des professions*)	0	0	0	0
Permis spécial (art. 42.2 *Code des professions*)	0	0	0	0

NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS				
DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions*	190	190	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance du permis	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis	15	15	0	0
Fondées sur la détention légale d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	1	1	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes *e* et *i* de l'article 94 du *Code des professions*.

GARANTIE CONTRE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2014		MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE ($)	
MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance collective	3753	1 000 000	1 000 000

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE ($) SELON LE MOYEN DE GARANTIE			
NOM DE LA CLASSE	NOMBRE DES MEMBRES	MONTANT PRÉVU PAR SINISTRE	MONTANT PRÉVU POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membre actif	3753	1 000 000	1 000 000

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du *Code des professions.*

EXERCICE DE LA PROFESSION D'INHALOTHÉRAPEUTE EN SOCIÉTÉ

RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2014			
MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE ($)	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance individuel	16	1 000 000	1 000 000

Un inhalothérapeute peut exercer ses activités professionnelles au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du chapitre VI.3 du *Code des professions* (chapitre C-26), seul ou avec un ou des membres d'un ordre professionnel régi par le *Code des professions.*

Au 31 mars 2014, seize (16) inhalothérapeutes exerçaient la profession au sein d'une société par actions. Aucun n'exerçait en société en nom collectif à responsabilité limitée.



BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic a pour mandat de traiter toutes les informations relatives à une infraction commise au *Code des professions* et aux règlements qui régissent la profession d'inhalothérapeute, dont le *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec*.

À l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, le Bureau du syndic est également responsable, par délégation du Conseil d'administration de l'Ordre, des enquêtes relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre d'inhalothérapeute.

ACTIVITÉS

Le Bureau du syndic a subi un changement des effectifs de l'équipe en cours d'année. Conséquemment, la recension des activités pour la période antérieure à novembre 2013 s'est faite par la lecture des dossiers constitués par l'équipe et par le rapport verbal remis au président de l'Ordre lors du départ à la retraite de la syndique en poste.

L'arrivée en fonction d'un nouveau syndic a conduit à une révision des modes de fonctionnement du Bureau. Bien que régi par le *Code des professions*, l'encadrement de la fonction sera à l'avenir soutenu par une politique administrative. Au 31 mars 2014, un projet de politique est en cours de rédaction. De plus, en raison de son mandat de protection du public, le Bureau du syndic collabore avec toutes les instances de l'Ordre dans plusieurs dossiers administratifs touchant, entre autres, la pratique professionnelle.

Dossiers ouverts en début de période :

Au 1er avril 2013, sept (7) dossiers sont toujours ouverts et ont fait l'objet de suivi durant l'année de référence 2013-14.

Activités du Bureau du syndic – 1er avril 2013 au 31 mars 2014

Au cours de la période visée par ce rapport, le Bureau du syndic a ouvert 55 dossiers touchant 38 membres et plusieurs compagnies privées, notamment dans le secteur de la prise en charge des clients affectés par différents troubles reliés au sommeil. Le tableau qui suit présente le sommaire des dossiers traités par le Bureau.

Bernard Cadieux, inh.,
M.A.P., M. Sc.

ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC

Syndic

Joële Larivière, inh., B. Sc., DESS en droit et politique de la santé (en fonction jusqu'en octobre 2013)

Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc. (en fonction depuis novembre 2013)

Syndique adjointe

Francine Poirier, inh., B.A.A. (en fonction jusqu'en octobre 2013)

Syndiques correspondantes

Marie-Ève Langlois, inh. (en fonction jusqu'en octobre 2013)

Denise Roy, inh. (en fonction jusqu'en octobre 2013)



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

DOSSIERS	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	51
Total des membres visés par ces dossiers	38
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.5 du *Code des professions*)	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	28
Demande d'accès en vertu du *Régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux Ordres professionnels*	1

DÉCISIONS	NOMBRE
Plaintes déposées devant le conseil de discipline	0
De ne pas porter plainte	4
Interventions	46
Avertissement	1
Dossiers envoyés au comité d'inspection professionnelle	2
Décisions soumises au comité de révision par les plaignants	1

DOSSIERS ADMINISTRATIFS	NOMBRE
Dossiers administratifs ouverts depuis novembre 2013	12
Dossiers administratifs fermés en fin de période	6

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

DESCRIPTION	NOMBRE
Nombre d'enquêtes en cours portant sur l'exercice illégal	3
Nombre d'enquêtes terminées portant sur l'usurpation de titre	1
Poursuites pénales portant sur l'exercice illégal ou l'usurpation de titre	0

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, un syndic adjoint ou toute autre personne, concernant un inhalothérapeute, pour une infraction commise aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec* ou des règlements adoptés en vertu du *Code des professions*. Le conseil est formé d'un président désigné par le gouvernement et de cinq (5) inhalothérapeutes nommés par le Conseil d'administration. Lorsqu'il siège, le conseil de discipline est composé de trois (3) membres, soit le président et deux inhalothérapeutes.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014, le conseil de discipline a tenu deux audiences et siégé pendant deux journées. Il a été saisi d'une plainte disciplinaire, laquelle a été déposée par le Bureau du syndic. Il n'y a eu aucune plainte privée.



LES MEMBRES DU COMITÉ DE DISCIPLINE AU 31 MARS 2014

Me Delpha Bélanger,
avocat et président

Me Maria Gagliardi,
avocate et secrétaire
du conseil de discipline

Jocelyne Bernard, inh.

Catherine Champagne, inh.

Marie-Hélène Latraverse, inh.

Linda Lessard, inh.

Marie-France Roy, inh.





NOMBRE DE PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST TERMINÉE PAR LE CONSEIL		
NATURE DE LA PLAINTE	PORTÉE PAR LE SYNDIC	PORTÉE PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Abandonner volontairement et sans raison suffisante un client nécessitant une surveillance, sans s'assurer d'une relève compétente	0	0
Poser un geste dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en se procurant illégalement des substances aux fins de consommation personnelle pouvant compromettre la qualité de ses services	0	0
Exercer sa profession sous l'influence d'une substance compromettant la qualité des services	0	0
Exigences du *Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice*	1	0
Ne pas exercer sa profession selon les normes les plus élevées	1	0
Ne pas tenir compte des limites de ses connaissances	0	0
NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL		
Autorisant le retrait de la plainte		0
Rejetant la plainte		0
Acquittant la plainte		0
Déclarant l'intimé coupable		2
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable		0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction		2
Imposant une sanction		0
SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL		
Nature de la sanction		
Réprimande		1
Radiation temporaire ou permanente		1
Amende		1
Publication d'avis		1
Déboursés		2



Une décision du conseil a été rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Il n'y a eu aucune recommandation du conseil de discipline au Conseil d'administration et aucune décision n'a été portée devant le Tribunal des professions au cours du présent exercice.



COMITÉ DE RÉVISION

LES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION AU 31 MARS 2014

- **Raymond Proulx**, représentant du public
- **Mélanie Bergeron**, inh.
- **Nicole St-Georges**, inh., présidente du comité
- **Me Andrée Lacoursière**, avocate, adjointe à la direction générale, secrétaire du comité

Le comité de révision donne, à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité s'est réuni à une reprise afin de se prononcer sur une demande de révision.

Le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

Me Andrée Lacoursière,
avocate, adjointe à la direction générale,
secrétaire du comité

COMITÉ DE LA FORMATION DES INHALOTHÉRAPEUTES

MEMBRE DU COMITÉ DE LA FORMATION DES INHALOTHÉRAPEUTES AU 31 MARS 2014

- **Jocelyn Vachon**, inh., DESS en enseignement collégial, président, OPIQ
- **Line Arsenault**, inh., représentante de la Fédération des cégeps
- **Anne Couillard**, représentante de la Fédération des cégeps
- **Louise Brunelle**, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec
- **Josée Prud'Homme**, Adm. A., M.A.P., directrice générale et Secrétaire, OPIQ

Le comité n'a tenu qu'une réunion au cours du présent exercice.

Lors de cette rencontre, les membres ont procédé à l'élection au poste de la présidence du comité. Les discussions ont porté principalement sur la problématique des stages cliniques, de la formation d'appoint à l'intention des personnes formées à l'étranger, de la réforme de la formation initiale des inhalothérapeutes et de l'instauration d'un examen professionnel comme condition supplémentaire d'obtention du permis de l'OPIQ.

En terminant, je remercie tous les membres du comité de la formation pour leur collaboration.

Jocelyn Vachon, inh.,
DESS en enseignement collégial
Président



INSPECTION PROFESSIONNELLE

LES MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU 31 MARS 2014

Josiane Mongeau, inh., présidente

Sylvie Gagnon, inh., vice-présidente

Martin Légaré, inh., membre

Colette Vacri, inh., membre

Manon Allard, inh., membre-substitut

Sandra Di Palma, inh., coordonnatrice à l'inspection professionnelle et secrétaire du comité

La coordonnatrice à l'inspection professionnelle, de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume et coordonne la surveillance de l'exercice de la profession et procède aussi à l'inspection portant sur la compétence des membres de l'Ordre et aux suivis des stages. La coordination de l'inspection est appuyée par une équipe composée de douze (12) inspecteurs, d'un inspecteur permanent et d'un expert en entrevue orale structurée.

En mars dernier, en raison du départ de Martine Gosselin qui a accepté le poste de directrice générale à l'Ordre des podiatres, j'ai été nommée à la coordination de l'inspection professionnelle. C'est avec humilité et honneur que je lui succède, car elle a, durant les douze (12) dernières années, assumé ce rôle d'une main de maître. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour la remercier pour sa grande disponibilité à mon égard et pour son importante contribution à la profession. Sa vision novatrice, son dévouement et son expertise ont largement contribué à l'amélioration de la pratique des inhalothérapeutes et à la protection du public.

Afin de réaliser son mandat, le CIP a tenu, au cours de l'exercice 2013-2014, cinq (5) réunions ordinaires et deux par conférence téléphonique pendant lesquelles il a notamment :

- établi son programme d'inspection générale ayant pour objectif d'effectuer dix-neuf (19) visites en établissement ;
- déterminé, après analyse des autoévaluations, lesquels, parmi les dix-neuf (19) établissements prévus au programme, devaient recevoir la visite des inspecteurs ;
- entériné les rapports d'autoévaluation et les rapports d'inspection des établissements visités ;
- administré les affaires courantes du comité en lien avec le plan d'action établi et sa mission de surveillance de l'exercice ;
- amorcé une réflexion sur la refonte des normes de pratique selon une approche par compétence.

De plus, depuis maintenant quatre (4) ans, le CIP réalise son mandat, soutenu par un processus d'inspection renouvelé qui commence par une autoévaluation. Cette dernière est précédée d'une visite de soutien à l'autoévaluation au cours de laquelle une étude systématique de la tenue de dossier est effectuée dans tous les établissements visités. Cette procédure a ainsi permis aux inspecteurs d'apprécier le travail de plus de 150 inhalothérapeutes pour l'exercice 2013-2014. Grâce à la participation active des inhalothérapeutes visités, ce processus donne d'excellents résultats en matière de protection du public puisqu'il permet aussi le développement d'une base de données à partir des questionnaires remplis lors des rétrospections effectuées avec les membres des centres visités. Cet outil de collaboration permet au comité d'évaluer certaines tendances de la pratique des inhalothérapeutes qui devront faire l'objet de renforcement et d'interventions macroscopiques, notamment par la voie de la revue professionnelle *l'inhalo*.

Par ailleurs, je souligne que madame Manon Allard a quitté cette année ses fonctions à titre de membre-substitut au sein du comité d'inspection professionnel après une participation de trois (3) ans. Le comité tient à la remercier pour son dévouement et sa contribution à l'amélioration de la pratique des inhalothérapeutes.

Le comité a reçu un signalement en provenance du Bureau du syndic et il a procédé à l'évaluation du dossier, à la suite de laquelle un inhalothérapeute a fait l'objet d'une inspection particulière de ses compétences professionnelles conduisant à une limitation d'exercice associée d'une prescription de cours et de stages de perfectionnement. La limitation est toujours en vigueur puisque les stages n'ont pas été terminés avec succès.

Finalement, je tiens à remercier la direction générale, les membres de la permanence ainsi que le Conseil d'administration pour leur chaleureux accueil, la confiance qu'ils m'accordent, de même que l'ensemble des défis stimulants qui me sont proposés.

Sandra Di Palma, inh.
Coordonnatrice à l'inspection professionnelle

INFORMATION GÉNÉRALE	
Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	9
VÉRIFICATIONS	
Membres visités	328
Formulaires ou questionnaires transmis aux établissements, s'il y a lieu	19
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	19
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	12
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	7
INSPECTIONS	
Membre ayant fait l'objet d'une inspection particulière des compétences	1
Rapport d'inspection particulière des compétences dressé	1
RECOMMANDATIONS DU CIP D'OBLIGER UN MEMBRE À TERMINER AVEC SUCCÈS	
Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5e alinéa de l'article 112 du *Code des professions*	0

INSPECTEUR PERMANENT AU 31 MARS 2014

Sylvie Gagnon, inh.

INSPECTEURS AU 31 MARS 2014

- **Luc Beaudoin**, inh.
- **Natacha Bolduc**, inh.
- **Suzie Boudreault**, inh.
- **Isabelle Coulombe**, inh.
- **Danielle Davidson**, inh.
- **Louise Gaudreault**, inh.
- **Brigitte Hamel**, inh.
- **Louise Pagé**, inh.
- **Lucille Pigeon**, inh.
- **Marie-France Potvin**, inh.
- **Lise Vaillancourt**, inh.
- **Marie-Ève Labelle**, inh.
- **Julie Aganier**, inh.

DÉTAIL DE LA SURVEILLANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT PROCÉDÉ À UNE AUTOÉVALUATION	19
Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une inspection à la suite de leur autoévaluation	13
Nombre de visites d'inspection en établissement privé	7
Nombre de visites d'inspection en établissement public	6
Nombre d'inspection de suivi de l'exercice précédent	1
TOTAL DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	14

SECTEURS D'ACTIVITÉ TOUCHÉS PAR LA SURVEILLANCE DE L'EXERCICE POUR 2013-2014

Soins cardiorespiratoires généraux (incluant, s'il y a lieu, la pédiatrie)	5
Soins critiques	3
Soins critiques, néonatologie	1
Soins critiques pédiatriques	1
Assistance anesthésique	6
Néonatologie (obstétrique)	0
Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire	6
Épreuves diagnostiques du sommeil	3
Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque	2
Endoscopie	1
Autres (réhabilitation, hyperventilation, médecine hyperbare)	0
Soins et services respiratoires à domicile	6
Enseignement asthme, suivi MPOC	4
Assistance anesthésique hors établissement	2
Soins du sommeil hors établissement	6

NOMBRE D'INHALOTHÉRAPEUTES ŒUVRANT DANS CES ÉTABLISSEMENTS	328
NOMBRE D'INHALOTHÉRAPEUTES RENCONTRÉS LORS DES RÉTROSPECTIONS	55
NOMBRE D'INHALOTHÉRAPEUTES INSPECTÉS	164



COMMUNICATIONS

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan de diverses réalisations et activités relevant de ma fonction de coordonnatrice aux communications, soit l'édition et la publication de notre revue professionnelle *l'inhalo* et autres documents, le congrès et les communications.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte ici, pour remercier les administrateurs du Conseil d'administration, mes collaborateurs pour leur implication dans les divers comités, ainsi que mes collègues de la permanence pour leur précieux concours dans nos projets communs. J'adresse aussi mes remerciements à madame Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, pour sa confiance, sa grande disponibilité et pour la latitude qu'elle m'octroie dans la réalisation des projets et dossiers qui me sont confiés.

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

l'inhalo

La parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* s'est poursuivie, grâce notamment à l'implication de tous les collaborateurs : les enseignants des maisons d'enseignement, les auteurs des différentes chroniques et mes collègues qui, de façon régulière ou ponctuelle, signent un texte. Je les en remercie, car c'est grâce à la rigueur de leur travail que notre revue professionnelle est devenue un outil de référence, de formation continue et de communication dynamique et efficace.



Les mandats de la recherche publicitaire et du graphisme ont été reconduits et confiés respectivement aux firmes CPS Média inc. (anciennement Communications Publi-Services inc.) et Fusion Communications & Design. Les travaux d'impression, lorsque requis, sont confiés à l'imprimerie J.B. Deschamps.

Comme avalisé par le C.A. et annoncé dans le précédent rapport annuel, l'OPIQ est résolument passé au numérique à l'automne 2013 avec l'édition d'octobre. Jusqu'à maintenant, le PDF navigable s'est avéré la meilleure option pour que *l'inhalo* soit multiplateforme, c'est-à-dire accessible à plusieurs systèmes d'exploitation, et lisible sur tous types de supports (ordinateurs, liseuses, téléphones intelligents, tablettes).

Toutefois, toujours à la recherche de la meilleure expérience de lecture dans les formats *Android* et *iOS*, nous continuons notre réflexion sur la direction à donner à la politique publicitaire pour élargir notre bassin d'annonceurs et sur la possibilité éventuelle de rendre la revue disponible en format *epub*.

RÉVISION ET PRODUCTION DE DOCUMENTS

Outre les quatre (4) éditions de la revue professionnelle, j'ai procédé, à la demande de la directrice générale, à la révision linguistique et à la supervision de la production des documents tels que lettres, rapports, guide de pratiques, mémoires, contenu de la nouvelle version du site Internet, politiques et réglementation.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Semaine de l'inhalothérapeute 2013

En juillet, trois (3) exemplaires de l'affiche annonçant l'événement ont été envoyés aux employeurs avec une lettre d'accompagnement et le formulaire d'inscription à la *Mention d'honneur* 2013.

La Semaine de l'inhalothérapeute 2013 s'est tenue du 6 au 12 octobre 2013 sous le thème *L'inhalothérapeute, près de vous, prêt à tout.*



Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, Jocelyn Vachon, président, Céline Beaulieu, présidente sortante et récipiendaire du *Mérite CIQ* 2013, Nathalie Rodrigue, vice-présidente du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).



Ugo Rivet Desrosiers, représentant le Cégep Vanier, a remporté la première place ainsi que la bourse de 2000 $ offerte par la FIQ.

La FSSS-CSN a par ailleurs reconduit l'attribution d'une bourse de formation continue de 2000 $ avec l'obligation toutefois de l'utiliser au cours de l'année qui suit.

Comité de la relève

Le projet-pilote de deux ans s'est terminé le 31 mars. Il reste à évaluer la pertinence de conserver ce comité dans sa présente forme sur une base permanente, ou plutôt de lui confier des mandats *ad hoc* et inclure la relève à d'autres comités existants.

Publicités

Une publicité d'une demi-page a été réservée dans l'édition d'octobre 2013 du magazine *Mode d'emploi*, publié à 20 000 exemplaires, qui vise un lectorat étudiant et envoyé dans 80 % des établissements secondaires du Québec.

Comme annoncé, durant la période visée par ce rapport, l'OPIQ a fait paraître six (6) messages publicitaires de 15 secondes aux 12 minutes sur 140 écrans au plasma à travers le Québec, exploités par la firme Flash Rosa Média inc. qui œuvre dans le domaine de la publicité depuis 35 ans :

- intérêt général ;
- soins à domicile ;
- assistance anesthésique ;
- soins critiques et l'urgence ;
- épreuves diagnostiques ;
- enseignement et l'éducation.

Le contrat s'est terminé le 27 mars. Après discussion avec la directrice générale, nous ne voyions pas la pertinence de renouveler cette entente. Nous avons plutôt décidé d'investir dans une publication destinée au grand public, dans *La Presse+*.



Jocelyn Vachon, président, Johanne Gravel, inhalothérapeute à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, récipiendaire du prix *Élaine-Trottier* 2013, Michel Mailhot, vice-président à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec et Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire.

À ce propos, une publicité devait paraître dans la section *Pause Santé* du 21 janvier 2014 portant sur le tabac et la santé. Mais à la suite d'une erreur du département publicitaire, il y a eu annulation du sujet de cette section. *La Presse+* nous a alors offert une gratuité en compensation. Nous avons choisi de faire paraître une publicité originale dans la section *Pause Santé* section spéciale portant sur le sommeil (29 avril 2014) et la gratuité sera la publicité en cessation tabagique qui sera publiée en janvier 2015.

Finalement, l'OPIQ a réservé un espace publicitaire d'un quart de page pour trois parutions dans le magazine *Canal Santé*, distribué directement dans plus de cent (100) salles d'attente de cliniques et de professionnels de la santé à travers le Québec. Cela représente plus de 230 000 lecteurs par mois.

Médias sociaux et refonte du site Internet

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les deux coordonnatrices aux technologies de l'information et au développement professionnel pour le travail d'intégration des médias sociaux et la refonte du site Internet. Pour plus de détails, veuillez svp vous référer au rapport de la coordonnatrice aux technologies de l'information.



Jocelyn Vachon, président, Julie Pombert, directrice senior développement de marché pour l'Île de Montréal, Banque Nationale du Canada, Michèle Tremblay, inhalothérapeute, récipiendaire du prix *Roméo-Soucy* 2013 et Josée Prud'Homme.



Jocelyn Vachon, Mélany Grondin et Marie-France Potvin, inhalothérapeutes du CSSS Alphonse-Desjardins, CHAU Hôtel-Dieu de Lévis recevant, au nom de leur équipe, la plaque souvenir de la *Mention d'honneur* 2012 remise par Luc Bastien, vice-président pour la région de Montréal et Josée Prud'Homme.

Écoles secondaires

L'Ordre est régulièrement sollicité pour s'entretenir avec des groupes d'étudiants du quatrième et cinquième secondaire. Cette année encore, madame Michèle Guérard, inhalothérapeute à la retraite, s'est acquittée de cette tâche avec brio.

CONGRÈS

Congrès 2013

Le bilan de l'événement tenu à Montréal les 4 et 5 octobre dernier s'est avéré très positif avec un taux de participation record de 777 membres et non-membres inscrits, sans compter les conférenciers et les exposants. Pour une 2e année, nous avons opté pour l'envoi des évaluations par courriel et la réponse fut tout aussi positive. La compilation des évaluations recueillies (314 = 43 %) a révélé une moyenne de satisfaction de 2,6 pour les activités scientifiques du vendredi et 2,7 pour celles du samedi, sur un total de 3.

La 7e édition du concours *Place à la relève* a donné lieu à trois (3) présentations toutes aussi intéressantes les unes que les autres. C'est Ugo Rivet Desrosiers, représentant le Cégep Vanier, qui a remporté la première place ainsi que la bourse de 2000 $ offerte par la FIQ et, comme prévu aux règlements du concours, a vu le résumé de sa présentation sur le *syndrome de Morquio* et la gestion des voies respiratoires difficiles publié dans l'édition de janvier 2013 de notre revue professionnelle.

Remise de prix 2013

Lors du banquet de clôture, madame Céline Beaulieu, présidente sortante de l'OPIQ et dont c'était le dernier congrès avant une retraite fort méritée, s'est vu décerner le prix *Mérite du CIQ* 2013 en reconnaissance de ses quatorze (14) années à la présidence de l'Ordre.

De même, son implication auprès de la clientèle atteinte de troubles du sommeil a valu à madame Johanne Gravel, inhalothérapeute à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, le prix *Élaine-Trottier* 2013 assorti d'une bourse de 2000 $ offerte par la FIQ.

Le prix *Roméo-Soucy* 2013 a été remis à madame Michèle Tremblay, inhalothérapeute et enseignante à la retraite du Cégep de Chicoutimi, pour son importante contribution au développement de l'épreuve synthèse des programmes et à l'instauration d'un système de visioconférence pour la supervision à distance des stagiaires en régions.

Finalement, la plaque souvenir de la *Mention d'honneur* 2012 et la bourse de formation continue de 2000 $ offerte par la CSN-FSSS ont été remises à l'équipe d'inhalothérapeutes du CSSS Alphonse-Desjardins–CHAU Hôtel-Dieu de Lévis.

Nous adressons nos sincères félicitations aux lauréats 2013 !

Congrès 2014 SCTR-OPIQ

Quelques rencontres et conférences téléphoniques avec la SCTR ont été nécessaires pour finaliser le contenu scientifique francophone. Je tiens à remercier Marise Tétreault, coordonnatrice au développement professionnel, dont l'aide fût précieuse et appréciée.

Par ailleurs, parce que les inhalothérapeutes du Québec sont habitués à recevoir une affiche aux couleurs du congrès annuel, un thème bilingue et un visuel rassembleur ont été développés. La conception graphique du visuel a été confiée à la firme Fusion Communications & Design. Les affiches ont été envoyées aux employeurs au début du mois de février.

Toute la publicité entourant cet événement marquant les 50 ans de la profession s'est effectuée par le bulletin électronique, le site de l'OPIQ et la revue.

Line Prévost, inh., réd. a.
Coordonnatrice aux communications



DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le présent rapport fait état des principales activités effectuées dans le cadre de mes fonctions, soit la formation continue, l'élaboration de guides de pratique clinique, pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

1. FORMATION CONTINUE

1.1 campus OPIQ

Avec comme objectif de rendre accessibles aux inhalothérapeutes des activités de formation qualifiantes, les travaux de développement du *Campus OPIQ* se sont poursuivis au cours du dernier exercice financier.

Au 31 mars 2014, 3046 inhalothérapeutes étaient inscrits au *Campus OPIQ*. Ce nombre représente une augmentation de 346 membres par rapport à l'exercice financier précédent.

Bien que le succès du *Campus OPIQ* repose d'abord sur l'intérêt et l'implication des inhalothérapeutes qui le visitent et qui l'utilisent quotidiennement, il repose aussi sur l'engagement et le dynamisme de partenaires privilèges que l'OPIQ remercie très sincèrement : *Masimo* (partenaire Platine), *La Capitale, assurances générales* (partenaire Or) et la *Société canadienne des thérapeutes respiratoires* (partenaire Argent).

1.1.1 Activités de formation continue

Au cours de la dernière année, huit (8) nouvelles heures de formation ont été ajoutées en ligne sur le *Campus OPIQ*. Conséquemment, au 31 mars 2014, celui-ci offrait à ses membres une sélection de 43 activités de formation (excluant les 25 questionnaires de la revue *l'inhalo*) pour plus de 83 heures de formation.

Au total, ce sont 3506 activités de formation continue (incluant les questionnaires de la revue *l'inhalo*) qui ont été terminées sur le *Campus OPIQ* en cours d'année *(voir les tableaux 1 et 2, p. 29-30).*

Le *Campus OPIQ* a ouvert ses portes virtuelles en offrant un accès à l'activité de formation « OPIQ-405 L'auscultation pulmonaire » (en français et en anglais), aux étudiants inscrits au programme d'inhalothérapie (ou de thérapie respiratoire) des maisons d'enseignement suivantes :

- Cégep de l'Outaouais (Québec)
- Collège de Valleyfield (Québec)
- *New Brunswick Community College* (Nouveau-Brunswick)
- Cité collégiale (Ontario)

De plus, il a accueilli les étudiants inscrits au programme des études médicales prégraduées en médecine de la Faculté des sciences de la santé de l'Université de Quisqueya à Port-au-Prince (Haïti) pour les deux activités de formation suivantes :

- OPIQ-303 Les arythmies cardiaques
- OPIQ-405 L'auscultation pulmonaire

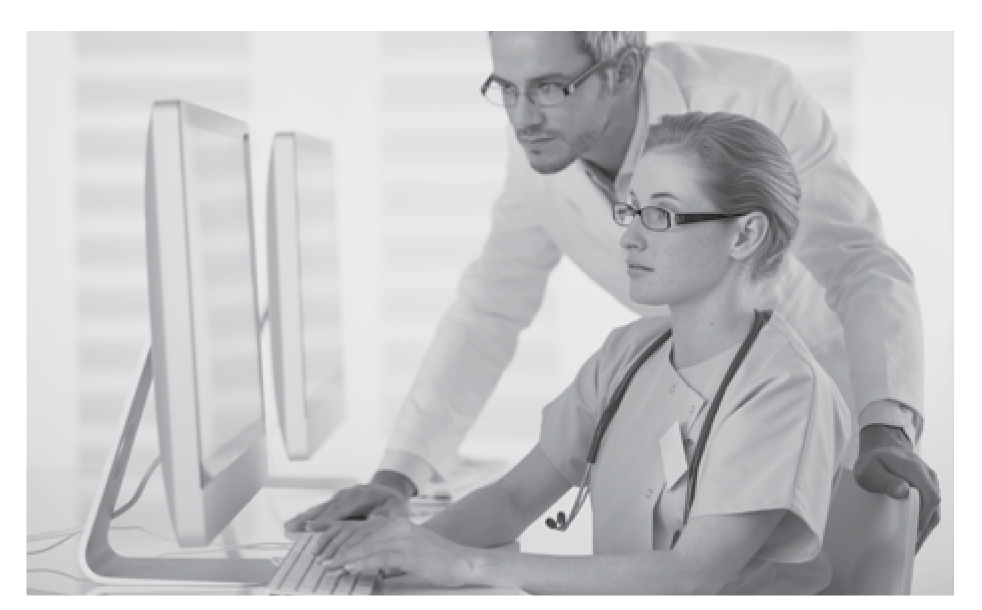
Depuis 2010, l'OPIQ collaborait à une évaluation des effets d'une formation en ligne (OPIQ-310 Intervenir auprès de vos patients fumeurs : le rôle des inhalothérapeutes) menée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Ayant terminé la collecte et l'analyse des données recueillies entre septembre 2010 et juin 2012, l'INSPQ a publié en mai 2014 les principaux résultats obtenus de cette évaluation. L'OPIQ tient à remercier très sincèrement tous les inhalothérapeutes qui ont participé à cette évaluation.

1.1.2 Pratique collaborative

Accessibles depuis septembre 2007, le *Forum général de discussions* et les *Boîtes à questions* (BAQs) du *Campus OPIQ* sont régulièrement visités par les inhalothérapeutes.

À cet égard, et dans le cadre d'un questionnement sur l'appropriation des technologies de l'information et les communautés de pratique virtuelle (CdPv) en milieu professionnel, la CdPv d'inhalothérapeutes du *Campus OPIQ* a fait l'objet d'une recherche en communication de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Un résumé de la recherche a été publié dans la revue *l'inhalo*, édition d'octobre 2013. Toute l'équipe de recherche de l'UQAM remercie tous les inhalothérapeutes qui ont contribué à faire de ce projet une réalité.

Par ailleurs, deux nouveaux forums de discussions ont vu le jour au cours de la dernière année, il s'agit du « forum des gestionnaires d'un service d'inhalothérapie » et du « forum des éducateurs en inhalothérapie ». Ces lieux de rencontre virtuelle se veulent un endroit où partager et discuter entre gestionnaires ou éducateurs à l'égard de





sujets d'intérêt ou d'actualité. Ils visent principalement à favoriser les discussions entre pairs et à optimiser le partage de connaissances et de ressources disponibles.

1.2 Activités de formation continue externes à l'OPIQ

De nombreuses activités de formation externes à l'OPIQ ont été reconnues aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*.

1.3 Vérification de pièces justificatives (attestation de participation à une activité de formation continue)

Ciblant *a priori* la période de référence 2010-2012, 251 membres ont vu leurs pièces justificatives faire l'objet d'une demande de vérification au cours du dernier exercice financier.

2. ÉLABORATION D'UN GUIDE DE PRATIQUE CLINIQUE

2.1 Troubles respiratoires du sommeil : de l'évaluation initiale au suivi clinique

Au moment d'écrire ses lignes, les travaux de révision des textes et de conversion au format électronique des documents sont en cours.

2.2 L'hyperthermie maligne

Le document étant terminé, il sera soumis sous peu à une révision linguistique ainsi qu'à une conversion au format électronique.

2.3 Sédation-analgésie

L'OPIQ a étroitement collaboré à la rédaction conjointe de lignes directrices en sédation-analgésie avec le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Ayant fait l'objet d'une première consultation auprès d'inhalothérapeutes, le document est en cours de consultation auprès de différentes associations médicales.

Je remercie monsieur François Hébert, inhalothérapeute et expert clinique en sédation-analgésie, pour sa précieuse collaboration, ainsi que mes collègues à la permanence de l'OPIQ et les inhalothérapeutes cliniciens qui ont lu et commenté la version préliminaire du document.

3. ANALYSE D'UN e-PORTFOLIO DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (e-PDP)

À la demande de la direction générale, les travaux de planification, de conception et d'utilisation d'un e-PDP ont été reporté à une date ultérieure.

En conclusion, permettez-moi encore une fois d'adresser quelques remerciements personnels.

Puisque mes projets et réalisations sont le fruit d'un travail d'équipe, je désire adresser mes premiers remerciements à tous les inhalothérapeutes cliniciens qui collaborent aux différents projets qui me sont confiés. Au-delà du travail, chacune de mes rencontres avec ces professionnels, aussi impliqués que passionnés, est une magnifique occasion de partages et de découvertes pour moi. Je remercie aussi tous mes collègues de la permanence, et ce, principalement pour leur expertise clinique et leur vision de la profession, qu'ils partagent généreusement. Au-delà du travail, leur présence à mes côtés vient enrichir tant mes projets que mon quotidien professionnel.

Enfin, si j'exprime également toute ma gratitude envers les administrateurs de l'Ordre, j'adresse mes derniers mots à madame Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, pour son appui inconditionnel et indispensable à la réalisation de nos projets ainsi que la confiance accordée.

Marise Tétreault

Marise Tétreault, inh., M.A.
Coordonnatrice
au développement professionnel

TABLEAU 1.
ACTIVITÉS DE FORMATION TERMINÉES ENTRE LE 1er AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014

NOM DE L'ACTIVITÉ		NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT TERMINÉ
OPIQ-101	Gérer au quotidien un laboratoire d'épreuves diagnostiques	3,0	10
OPIQ-102	Introduction à la polysomnographie	3,0	58
OPIQ-103	La ponction artérielle radiale	3,0	61
OPIQ-104	Les infections transmissibles par le sang	1,0	37
OPIQ-105	Polysomnographie II	3,0	31
OPIQ-201	Les laboratoires et l'inhalothérapeute : au-delà du gaz artériel	3,0	27
OPIQ-202	Processus de deuil normal et pathologique et obstacles au deuil : la ligne est mince	3,0	28
OPIQ-203	La dyspnée chez le patient atteint d'une MPOC	1,0	49
OPIQ-204	Pharmaco 101	2,0	28
OPIQ-205	Application de l'échographie en anesthésie locorégionale	1,0	20
OPIQ-206	Appel à l'action : MPOC et asthme, faits, connaissances et notions	1,0	30
OPIQ-207	Syndrome respiratoire aigu posttransfusionnel	1,0	16
OPIQ-208	*Transfusion-related acute lung injury*	1,0	03
OPIQ-209	La rédaction de notes au dossier	2,0	35
OPIQ-210	La transplantation pulmonaire	1,0	29
OPIQ-301	Assistance anesthésique lors d'urgences obstétricales	2,5	33
OPIQ-302	L'utilisation des dispositifs d'inhalation dans les maladies pulmonaires	1,0	01
OPIQ-303	Les arythmies cardiaques	3,0	84
OPIQ-304	La réanimation cardiorespiratoire avancée (ACLS–volet arythmies)	2,0	05
OPIQ-305	Sucré ou salé, sec ou mouillé : quelle est la bonne recette des solutés ?	1,0	07
OPIQ-306	Épreuve cardiopulmonaire sur ergocycle : stade I de Jones	1,0	04
OPIQ-307	Prise en charge de l'asthme en situation réelle	1,0	33
OPIQ-308	*Real world asthma management*	1,0	01
OPIQ-310	Intervenir auprès de vos patients fumeurs : le rôle des inhalothérapeutes	2,5	317
OPIQ-401	Apnée complexe et sevrage difficile de la PPC	1,0	25
OPIQ-402	Le *damage control* chez les polytraumatisés	1,0	23
OPIQ-403	L'oxymétrie transcutanée : un nouveau champ d'activité pour les inhalothérapeutes	1,0	12
OPIQ-405	L'auscultation pulmonaire	4,0	46
OPIQ-406	Le laser	1,5	21
OPIQ-407	Comprendre la filtration	0,5	254
OPIQ-408	L'interprétation des gaz artériels	2,0	39
OPIQ-409	*Anemia : what you need to know*	1,5	140

TABLEAU 1.
ACTIVITÉS DE FORMATION TERMINÉES ENTRE LE 1er AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014 *(suite)*

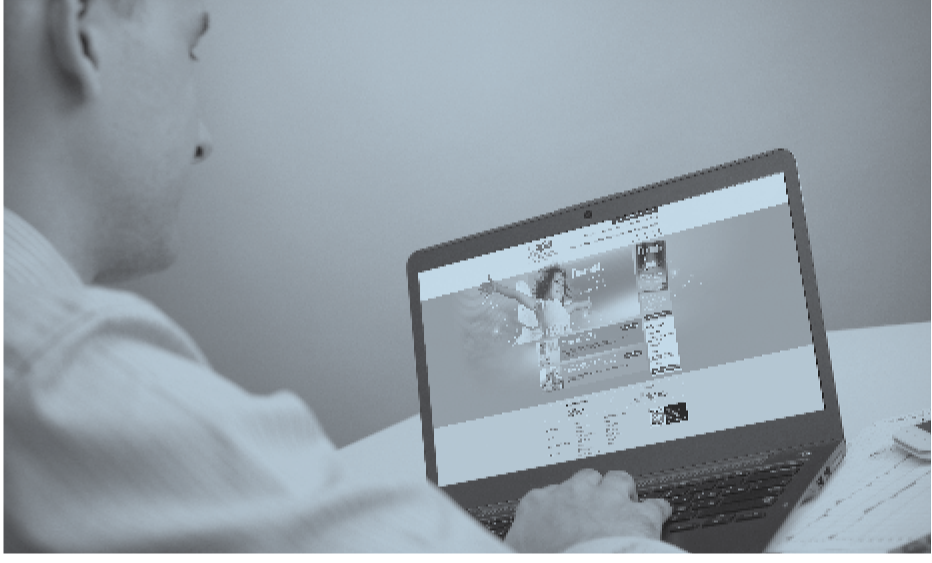
NOM DE L'ACTIVITÉ		NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT TERMINÉ
OPIQ-410	Physiologie du fœtus et du nouveau-né. Adaptation à la vie extra-utérine	2,0	87
OPIQ-411	*Oxygen targeting and retinopathy of prematurity prevention*	1,5	137
OPIQ-501	Pneumothorax chez l'enfant	1,0	27
OPIQ-502	La sédation procédurale	1,0	24
OPIQ-503	Les mots qui donnent du souffle	1,0	17
OPIQ-505	Quoi de neuf en réanimation ?	1,0	22
OPIQ-601	Gestion avancée des voies aériennes	4,0	62
OPIQ-602	L'inhalothérapeute clinicien aux soins intensifs	4,0	39
OPIQ-701	*Advanced airway management*	4,0	02
OPIQ-702	*The respiratory therapist in the intensive care*	4,0	04
OPIQ-703	Démystifier la trachéostomie	0,45	451

TABLEAU 2.
QUESTIONNAIRES DE LA REVUE *L'INHALO* REMPLIS ENTRE LE 1er AVRIL 2013 ET LE 31 MARS 2014 (EN LIGNE)

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES AYANT TERMINÉ
Questionnaire *l'inhalo* 25-03	1,0	23
Questionnaire *l'inhalo* 25-04	1,0	33
Questionnaire *l'inhalo* 26-01	1,0	39
Questionnaire *l'inhalo* 26-02	1,0	37
Questionnaire *l'inhalo* 26-03	1,0	21
Questionnaire *l'inhalo* 26-04	1,0	26
Questionnaire *l'inhalo* 27-01	1,0	41
Questionnaire *l'inhalo* 27-02	1,0	42
Questionnaire *l'inhalo* 27-03 (ang.)	1,0	10
Questionnaire *l'inhalo* 27-03 (fra.)	1,0	36
Questionnaire *l'inhalo* 27-04	1,0	28
Questionnaire *l'inhalo* 28-01	1,0	22
Questionnaire *l'inhalo* 28-02	1,0	23

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES AYANT TERMINÉ
Questionnaire *l'inhalo* 28-03 (ang.)	1,0	09
Questionnaire *l'inhalo* 28-03 (fra.)	1,0	34
Questionnaire *l'inhalo* 28-04	1,0	25
Questionnaire *l'inhalo* 29-01	1,0	47
Questionnaire *l'inhalo* 29-02	1,0	54
Questionnaire *l'inhalo* 29-03	1,0	50
Questionnaire *l'inhalo* 29-04	1,0	42
Questionnaire *l'inhalo* 30-01 (p. 08)	1,0	95
Questionnaire *l'inhalo* 30-01 (p. 26)	1,0	108
Questionnaire *l'inhalo* 30-02	1,0	129
Questionnaire *l'inhalo* 30-03	1,0	89
Questionnaire *l'inhalo* 30-04	1,0	64

NOTE : quelques questionnaires de la revue *l'inhalo* des deux premières éditions parues au cours de l'exercice financier 2013-2014 ont également été remplis en format papier. À ce sujet, précisons que, depuis octobre 2013, le questionnaire de formation continue des revues n'est accessible que sur le *Campus OPIQ*, facilitant du coup sa réussite, car il n'y a pas de limite quant au temps ni au nombre d'essais permis.





TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LES PROJETS TECHNOLOGIQUES

À titre de coordonnatrice aux technologies de l'information, j'ai le mandat d'assurer la réalisation des projets reliés à ce secteur. Ainsi, je suis responsable d'assurer la disponibilité, la sécurité et le développement du parc informatique, des systèmes d'information et des logiciels de bureautique incluant le système de gestion des membres, le système de téléphonie et Internet, nécessaires aux opérations de l'Ordre.

Voici le bilan des principales réalisations du présent exercice.

SITE WEB

La modernisation du site Web de l'OPIQ a mobilisé les efforts et la collaboration de la permanence de l'Ordre. Afin d'améliorer le contenu du site en continu, nous avons mis en place une solution d'analyse de navigation.

De plus, le design graphique des sites *Zone des membres* et *Trouver un inhalothérapeute* a été harmonisé avec celui du nouveau site Web.

Je remercie tous mes collègues de la permanence de l'Ordre, particulièrement madame Marie Andrée Cova, pour leur disponibilité, leur implication et leur précieuse collaboration.

MÉDIAS SOCIAUX

Le comité formé des coordonnatrices au développement professionnel, aux communications et aux technologies de l'information continue la mise en place des étapes prévues au plan d'intégration. Le *Cadre de gouvernance des médias sociaux* et les *Règles d'utilisation des médias sociaux* ont été soumis et approuvés par le C.A. De plus, les composantes d'interface graphique des médias sociaux *Facebook* et *Twitter* ont été intégrées à notre nouveau site Web.

PARC INFORMATIQUE

La modernisation a également impliqué, comme pour chaque organisation, un investissement en continu dans notre parc informatique. Cette année, il s'est traduit par le remplacement de la moitié des postes de travail, la mise à jour de certains logiciels et l'implantation d'une nouvelle solution de copie de sauvegarde.

Francine Beaudoin
Coordonnatrice
aux technologies de l'information



CHARGÉE DE PROJET

En poste depuis janvier 2014 à titre de chargée de projet, c'est avec plaisir que je vous informe des premiers accomplissements et des travaux en lien avec mes mandats se rapportant au développement professionnel et aux communications.

J'aimerais d'abord remercier, madame Josée Prud'homme, directrice générale et Secrétaire ainsi que les membres du Conseil d'administration de l'Ordre pour la confiance qu'ils m'accordent dans la réalisation des divers projets qui me sont confiés. Je désire souligner l'accueil chaleureux et le soutien reçu de la part de la permanence, qui a grandement facilité une intégration harmonieuse dans cette nouvelle fonction.

Comme vous le savez, l'évolution constante, non plus seulement de la science et de la technologie, mais aussi des organisations, imposent la mise à jour des outils cliniques afin d'appuyer la pratique de l'inhalothérapie sur des données probantes contemporaines. C'est donc là où s'est concentrée mon implication depuis mon arrivée. Quant à ma contribution aux communications, elle s'est traduite en la conception d'entrecroisés traitant de sujets en regard à la profession.

1. DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

À ce jour, quatre (4) mandats m'ont été confiés en regard du développement professionnel.

1.1 Mise à jour du guide de pratique clinique *Contribution à l'évaluation des problèmes respiratoires*

Ce guide de pratique clinique publié en 2009 a fait l'objet d'une révision en profondeur. Les informations qui s'y trouvent ont toutes été réévaluées. Certaines ont été rafraîchies et renouvelées, en s'assurant de façon rigoureuse de la qualité et de la fiabilité des sources. Au moment où vous lirez ces lignes, les travaux se poursuivent et la nouvelle version du guide devrait voir le jour au cours de l'année 2015.

1.2 Actualisation des normes de pratique

Je participe aussi à l'exercice d'actualisation des normes qui se veulent une référence pour la pratique de l'inhalothérapie. Rédigées en 2002, une mise à jour s'imposait. Les mêmes conditions de rigueur que celles énoncées au point 1.1 sont appliquées à toutes les étapes de la démarche afin de s'assurer de la grande qualité des soins dispensés au public.

1.3 Mémoire sur l'instauration d'une épreuve certificative

Ma collaboration consiste à examiner les meilleures formes d'évaluation pour dresser un juste portrait des compétences des étudiantes et des étudiants à la fin de leur formation.

1.4 Participation au projet de collaboration entre les ordres professionnels canadiens et l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario (CRTO)

À l'instigation de la CRTO, ce projet vise à produire des scénarios de simulation clinique qui serviront à l'évaluation formative des compétences des candidats formés à l'étranger.

2. COMMUNICATIONS

Après un arrêt de quelques années, j'ai repris la production de l'entrecroisé pour chaque édition de notre revue professionnelle *l'inhalo*. Ludique, mais aussi pédagogique, cet entrecroisé comporte une trentaine de termes à découvrir, tirés en grande partie des articles du numéro en cours.

Élaine Paré, inh., M.A.
Chargée de projet

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres actifs	3719
Membres hors Québec	14
Membres non actifs	289
	Total : 4022

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE

Féminin	3396
Masculin	626

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Renouvellement	3783
Premières inscriptions	201
Réadmissions	36
Permis restrictif temporaire (1re inscription)	1
Permis sur permis (1re inscription)	1
	Total des inscriptions : 4022

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE EXIGIBLE

Membres actifs	384,00 $
Membres non actifs	216,00 $
Membres hors Québec	363,00 $

RADIATIONS DU TABLEAU

Abandon	23
Décès	1
Non-paiement	27
Retraite	64

RÉPARTITION RÉGIONALE

Outaouais / Abitibi-Témiscamingue	195
Montréal	1321
Laval / Laurentides / Lanaudière	428
Montérégie	557
Saguenay–Lac-Saint-Jean / Côte-Nord	203
Québec / Chaudière-Appalaches / Bas-Saint-Laurent / Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	814
Mauricie / Centre-du-Québec	232
Estrie	215
Hors Québec	57

RÉPARTITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

ADMINISTRATION	138
ASSISTANCE ANESTHÉSIQUE	1168
ASSISTANCE VENTILATOIRE	996
AUTRE	174
CALORIMÉTRIE	1
CARDIOLOGIE ET HÉMODYNAMIE	93
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUR L'ASTHME-MPOC	96
CLINIQUE ANTIDOULEUR	8
ENSEIGNEMENT EN PREMIERS SOINS (RCR)	18
ÉPREUVES DIAGNOSTIQUES DE LA FONCTION CARDIAQUE (EFFORT)	7
ÉPREUVES DIAGNOSTIQUES DE LA FONCTION RESPIRATOIRE	347
ÉPREUVES DIAGNOSTIQUES DU SOMMEIL	215
GROUPE DE MÉDECINE DE FAMILLE (GMF)	7
RECHERCHE	33
RÉÉDUCATION RESPIRATOIRE	72
SOINS À DOMICILE (ÉPREUVES DIAGNOSTIQUES)	40
SOINS À DOMICILE (SOINS RESP. GÉNÉRAUX)	364
SOINS À DOMICILE (VAP)	57
SOINS RESPIRATOIRES GÉNÉRAUX	1853

N.B. : un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité.



Dans l'ordre habituel, assises à l'avant: Francine Beaudoin, Sandra Di Palma, Josée Prud'Homme, Élaine Paré. Debout à l'arrière: Marie Andrée Cova, Andrée Lacoursière, Clémence Carpentier, Marise Tétreault, Line Prévost et Bernard Cadieux.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL ET COLLABORATEURS

Josée Prud'Homme, Adm. A., M.A.P., directrice générale et Secrétaire

Me Andrée Lacoursière, B.A., LL.B., DESS en droit et politiques de la santé, adjointe à la direction générale

Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc., syndic

Sandra Di Palma, inh., coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Line Prévost, inh., réd. a., coordonnatrice aux communications

Marise Tétreault, inh., M.A., coordonnatrice au développement professionnel

Francine Beaudoin, coordonnatrice aux technologies de l'information

Élaine Paré, inh., M.A., chargée de projet

Clémence Carpentier, secrétaire de direction

Marie Andrée Cova, secrétaire à l'inspection professionnelle

Cassandre Hérard, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres

SUPPORT INFORMATIQUE

Groupe Technologies de l'information (GTI)

Sam Roy, Connexence

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

Line Prévost, inh., réd. a., coordonnatrice aux communications, responsable

Martine Gosselin, inh., MBA, coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Me Andrée Lacoursière, B.A., LL.B., DESS en droit et politiques de la santé, adjointe à la direction générale

Josée Prud'Homme, Adm. A., M.A.P., directrice générale et Secrétaire

France St-Jean, inh., DESS en enseignement, enseignante, Collège de Rosemont

Marise Tétreault, inh., M.A., coordonnatrice au développement professionnel

COLLABORATRICES

Clémence Carpentier, secrétaire de direction

Marie Andrée Cova, secrétaire à l'inspection professionnelle

Francine Beaudoin, coordonnatrice aux technologies de l'information

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

PUBLICATIONS

Line Prévost, inh., réd. a., coordonnatrice aux communications

COLLABORATEURS

Lisa Banirian, inh.

Céline Beaulieu, inh, B.A.

Linda Bélanger, avocate

Jacques Beaulieu, écrivain

Diane Bernard Cusson, inh.

Emilie Blair, inh.

Magali Cournoyer-Proulx, avocate

Martine Gosselin, inh., MBA

Info-Tabac

Farah Jamal

Dr Martin Labelle

Me Andrée Lacoursière, B.A., LL.B., avocate, adjointe à la direction générale

Daniel Laverdière

Pierrette Morin, inh.

Médecins francophones du Canada

Catherine O'Brien, inh.

Romeo Aguilar Perez, étudiant en droit

Doris Poirier, inh.

Anne-Marie Parent, journaliste

Josée Prud'Homme, Adm. A., M.A.P., directrice générale et Secrétaire

Jérôme Ribesse, directeur général, Synergie Environnement Santé

Nathalie Robitaille, inh., conseillère séniore, Synergie Environnement Santé

Marise Tétreault, inh., M.A.

Christine Thoër, professeure et chercheure, UQAM

Dr Jean-Bernard Trudeau

Jocelyn Vachon, inh., DESS en enseignement collégial

COMMUNICATIONS

Céline Beaulieu, inh., B.A., présidente (jusqu'à 7 octobre 2013)

Jocelyn Vachon, inh., DESS en enseignement collégial, président (à partir du 8 octobre 2013)

Line Prévost, inh., réd. a. coordonnatrice aux communications

Josée Prud'Homme, Adm. A., M.A.P., directrice générale et Secrétaire

CONSEILLER

Louis Boivin, Sphère Communication stratégique

COMITÉ DE LA RELÈVE

Emilie Blair, inh., responsable

Lisa Banirian, inh.

François Philibert-Dubois, inh.

Isabelle Fleury, inh.

Fatima Zohra Messaoudi, inh.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA S.E.N.C.R.L.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

187, boul. Arthur-Sauvé, bureau 101, Saint-Eustache (Québec) J7P 2A6
T 450.491.1311 F 450.491.6521 info@lbbocpa.com



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits nets de placements	Annexe A
Bureau de direction et services administratifs	Annexe A
Congrès	Annexe A
Frais généraux	Annexe B

187, boul. Arthur-Sauvé, bureau 101, Saint-Eustache (Québec) J7P 2A6
T 450.491.1311 F 450.491.6521 info@lbbocpa.com



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

187, boul. Arthur-Sauvé, bureau 101, Saint-Eustache (Québec) J7P 2A6
T 450.491.1311 F 450.491.6521 info@lbbocpa.com

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Lavallée Binette Brière Ouellette CPA, s.e.n.c.r.l.
1

St-Eustache, le 5 septembre 2014

1 Par: Manon Binette, CPA auditeur, CA



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA S.E.N.C.R.L.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2014

	FONDS D'AD-MINISTRATION	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA-BILITÉ	TOTAL 2014	TOTAL 2013
PRODUITS				
Cotisations et assurances	1 582 132 $	- $	1 582 132 $	1 510 596 $
Administration et autres	65 503	-	65 503	74 490
Congrès	278 766	-	278 766	257 732
Formation continue	73 611	-	73 611	53 287
Équivalence	16 158	-	16 158	20 357
Droits d'examens	300	-	300	500
Publicité - *l'inhalo*	61 488	-	61 488	53 770
Produits nets de placements (annexe A)	74 737	7 803	82 540	71 957
Ristournes	-	30 701	30 701	29 187
	2 152 695	38 504	2 191 199	2 071 876
CHARGES				
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	1 048 742	-	1 048 742	1 040 756
Encadrement de la profession				
Inspection professionnelle	156 521	-	156 521	168 291
Syndic	226 507	-	226 507	209 355
Discipline et autres	16 068	-	16 068	11 005
Formation continue	57 928	-	57 928	31 636
Équivalence	4 529	-	4 529	3 400
Congrès (annexe A)	272 256	-	272 256	253 119
Revue - *l'inhalo*	56 531	-	56 531	65 912
Développement	137 684	-	137 684	146 243
	1 976 766	-	1 976 766	1 929 717
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	175 929 $	38 504 $	214 433 $	142 159 $



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA S.E.N.C.R.L.

3

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2014

	FONDS D'ADMINISTRATION		FONDS DE RISTOURNES		
	INVESTI EN IMMOBI-LISATIONS	NON GREVÉ D'AFFECTA-TIONS	ASSURANCE RESPONSA-BILITÉ	TOTAL 2014	TOTAL 2013
SOLDES AU DÉBUT	31 399 $	916 639 $	460 993 $	1 409 031 $	1 266 872 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(10 143)	186 072	38 504	214 433	142 159
Acquisitions d'immobilisations	13 869	(13 869)	-	-	-
SOLDES À LA FIN	35 125 $	1 088 842 $	499 497 $	1 623 464 $	1 409 031 $



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette, CPA S.E.N.C.R.L.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

BILAN

31 mars 2014

	FONDS D'AD-MINISTRATION		FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA-BILITÉ		TOTAL 2014		TOTAL 2013	
ACTIF								
ACTIF À COURT TERME								
Encaisse	95 692	$	-	$	95 692	$	50 076	$
Placements temporaires (note 3)	214 324		-		214 324		280 602	
Débiteurs (note 4)	61 026		-		61 026		81 065	
Frais payés d'avance	8 642		-		8 642		26 367	
	379 684		-		379 684		438 110	
PLACEMENTS (note 5)	881 107		-		881 107		660 158	
FONDS DE RISTOURNES	-		499 497		499 497		460 993	
IMMOBILISATIONS (note 6)	35 125		-		35 125		31 399	
	1 295 916	$	499 497	$	1 795 413	$	1 590 660	$
PASSIF								
PASSIF À COURT TERME								
Créditeurs	162 210	$	-	$	162 210	$	131 991	$
Subvention reportée	719		-		719		2 000	
Produits reportés	9 020		-		9 020		47 638	
	171 949		-		171 949		181 629	
ACTIF NET								
Investi en immobilisations	35 125		-		35 125		31 399	
Non grevé d'affectations	1 088 842		-		1 088 842		916 639	
Fonds de ristournes assurance-responsabilité	-		499 497		499 497		460 993	
	1 123 967		499 497		1 623 464		1 409 031	
	1 295 916	$	499 497	$	1 795 413	$	1 590 660	$

POUR LE *CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Le président, [signature]
Jocelyn Vachon, inh., DESS en enseignement collégial

La trésorière, [signature]
Annie Quenneville, inh., B.Sc.

LBBO CPA

Lavallée | Binette | Brière | Ouellette, CPA S.E.N.C.R.L.

5

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**214 433 $**	142 159 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	**10 143**	12 705
Produits du fonds de ristournes	**(38 504)**	(34 923)
(Gains) pertes sur cessions de placements	**-**	(1 094)
Variation de la juste valeur des placements	**(40 916)**	(12 863)
	145 156	105 984
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement (note 7)	**28 084**	(58 404)
	173 240	47 580
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	**(180 033)**	(280 814)
Produits de la cession de placements	**-**	76 399
Acquisitions d'immobilisations	**(13 869)**	(2 961)
	(193 902)	(207 376)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(20 662)**	(159 796)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**330 678**	490 474
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**310 016 $**	330 678 $
Représentés par :		
Encaisse	**95 692 $**	50 076 $
Placements temporaires	**214 324**	280 602
	310 016 $	330 678 $



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA S.E.N.C.R.L.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. Il est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

c) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de ristournes - assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

d) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Constatation des produits (suite)

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants:

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Congrès, formation continue et équivalence

Les produits tirés des congrès, de la formation continue et des dossiers d'équivalence sont constatés lorsque ces activités ont lieu. Les sommes perçues relativement à ces activités mais non encore gagnées sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Administration et revue l'Inhalo

Les frais d'administration sont constatés à titre de produits lors de leur facturation. Les revenus de publicité dans la revue l'Inhalo sont comptabilisés lors de la publication de la revue.

Produits nets de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les revenus des fonds d'investissement, ainsi que les variations de juste valeur et les gains ou pertes réalisés sur les ventes de titres.

e) Imputation des charges

L'Ordre présente ses produits et charges par activité. Par conséquent, les charges directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis au prorata des charges totales des diverses activités, avant prise en compte des frais généraux.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires; ceux-ci sont acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre et sont disponibles pour régler les opérations de nature courante.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Actifs et passifs financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de ses placements dans des fonds d'investissement qui sont cotés sur le marché boursier; ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes-clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Améliorations locatives	8 ans
Matériel informatique	3 ans

3- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Au 31 mars 2014, ces placements sont composés de fonds monétaires ayant une valeur boursière de 214 324 $. La juste valeur de ces fonds est égale à leur coût. Au 31 mars 2013, les placements temporaires étaient composés de fonds d'obligations à court terme dont la valeur boursière était de 280 365 $.

4- DÉBITEURS

	2014	2013
Clients	**38 124 $**	22 865 $
Taxes de vente	**22 902**	58 200
	61 026 $	81 065 $



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

5- PLACEMENTS

	2014	2013
Fonds d'investissement évalués à la juste valeur	**881 107 $**	660 158 $

6- IMMOBILISATIONS

	2014			2013
	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	**32 004 $**	**24 677 $**	**7 327 $**	9 469 $
Améliorations locatives	**24 805**	**10 852**	**13 953**	17 054
Matériel informatique	**345 757**	**331 912**	**13 845**	4 876
	402 566 $	**367 441 $**	**35 125 $**	**31 399 $**

7- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS LIQUIDITÉS DU FONDS DE ROULEMENT

	2014	2013
Débiteurs	**20 039 $**	(47 198) $
Frais payés d'avance	**17 725**	5 040
Créditeurs	**30 219**	(17 534)
Subvention reportée	**(1 281)**	2 000
Produits reportés	**(38 618)**	(712)
	28 084 $	(58 404) $

8- CHARGES DE RETRAITE

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 60 262 $ à titre de contributions à ce régime (31 759 $ en 2013). Le taux de cotisation général de l'Ordre à ce régime est passé de 4 % à 8 % le 1er avril 2013.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA S.E.N.C.R.L.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

9- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 octobre 2020. Les loyers minimaux futurs totalisent 294 588 $ plus une portion des frais communs. L'Ordre a également signé un contrat de 5 ans, échéant en 2019, pour la location d'un photocopieur et d'une timbreuse. Les frais sont de 9 592 $ par année.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les cinq prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

2015	2016	2017	2018	2019
49 658 $	52 227 $	55 822 $	51 397 $	46 230 $

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui découlent de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers de l'Ordre est effectuée par la direction.

L'Ordre n'est pas exposé à des risques significatifs de crédit et de taux d'intérêt quant à ses actifs financiers, ni de liquidités quant à ses passifs financiers.

L'Ordre est exposé à un risque de marché, plus précisément un risque de prix autre, c'est-à-dire le risque que la juste valeur des actifs financiers fluctuent en fonction des variations des prix du marché. L'Ordre est exposé à ce risque de prix en raison de ses placements dans des fonds d'investissement. L'Ordre gère son exposition au risque de prix en s'assurant que les fonds d'investissement respectent sa politique en matière de placements qui se veut conservatrice. De plus, l'Ordre évalue de façon régulière l'évolution de la situation des placements.

11- ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice 2011-2012, l'Ordre avait reçu et payé des avis de cotisation pour les années 2007 à 2010, relativement au taux de contribution au Fonds des services de santé du Québec, pour un montant total de 47 351 $. Un avis d'opposition avait été déposé auprès de Revenu Québec et l'Ordre a eu gain de cause. Revenu Québec a renversé les cotisations antérieurement établies et remboursé les sommes perçues en trop qui ont totalisé 70 895 $.

Une poursuite de 170 000 $ a été intentée par un membre, contre l'Ordre et un fournisseur, pour des dommages corporels subis lors d'un congrès. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA S.E.N.C.R.L.

Annexe A

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014		2013	
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS				
Variations de la juste valeur	**40 916**	**$**	12 863	$
Produits des fonds d'investissement	**45 544**		48 371	
Gains (pertes) sur ventes de placements	**(11 723)**		4 987	
	74 737	**$**	66 221	$
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS				
Salaires et avantages sociaux	**705 227**	**$**	638 053	$
Cotisations au Fonds des services de santé (FSS) (note 11)	**(70 895)**		-	
Réunions et assemblées	**31 627**		32 335	
Déplacements, hébergement et représentation	**9 442**		9 364	
Participation à des événements	**1 210**		2 026	
Présidence	**42 282**		37 677	
Contentieux / pratique illégale	**506**		6 042	
Assurances des dirigeants	**3 928**		3 921	
Élections	**5 605**		1 925	
Formation des employés	**7 508**		5 986	
Quote-part des frais généraux	**312 302**		303 427	
	1 048 742	**$**	1 040 756	$
CONGRÈS				
Imprimerie	**8 552**	**$**	8 071	$
Conférenciers	**21 192**		15 300	
Location d'équipement	**24 800**		25 422	
Montage des kiosques	**5 127**		5 110	
Hôtel et activités sociales	**211 275**		194 569	
Frais remboursés	**1 310**		2 105	
Comité	**-**		119	
Place à la relève	**-**		2 423	
	272 256	**$**	253 119	$



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA S.E.N.C.R.L.

Annexe B

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

RENSEIGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014		2013	
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR				
Assurances professionnelles	**74 370**	**$**	70 690	$
Loyer	**74 523**		75 144	
Frais de bureau et fournitures	**11 207**		12 564	
Location d'équipement	**10 489**		15 082	
Frais informatiques	**28 465**		14 368	
Poste et messagerie	**19 858**		33 705	
Taxes, licences et permis	**18 150**		18 270	
Télécommunications	**10 604**		14 023	
Entretien et réparations	**2 916**		2 788	
Publicité et communications	**11 858**		13 989	
Honoraires professionnels	**41 392**		31 641	
Rapport annuel	**4 325**		4 525	
Abonnements	**11 320**		11 324	
Bourses	**3 600**		2 400	
Conseil interprofessionnel du Québec	**24 001**		18 244	
Frais bancaires et de cartes de crédit	**90 525**		73 744	
Autres	**653**		754	
Amortissement des immobilisations	**10 143**		12 705	
	448 399	**$**	425 960	$
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ				
Bureau de direction et services administratifs	**312 302**	**$**	303 427	$
Inspection professionnelle	**46 609**		49 064	
Syndic	**67 450**		61 036	
Discipline et autres	**4 788**		3 209	
Formation continue	**17 250**		9 224	
	448 399	**$**	425 960	$



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA S.E.N.C.R.L.



Ordre professionnel
des **inhalothérapeutes**
du Québec

1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 721
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone : 1 800 561.0029
514 931.2900

Télécopieur : 514 931.3621

www.opiq.qc.ca